

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

## A signer avant chaque prestation

François Mansbendel – Guide de pêche

### PRESTATIONS

Le tarif comprend le prêt du matériel et la fourniture des appâts nécessaires au bon déroulement du stage de pêche. (Tout matériel non rendu ou restitué défectueux en fin de séquence sera facturé au prix du marché).

Le tarif ne comprend ni l'hébergement, ni le transport, ni les repas, ni les permis de pêche nécessaires au déroulement de la journée.

La prestation débute à l'arrivée du Client sur le lieu de pêche. Les horaires seront à définir en fonctions des conditions de pêche, ils restent variables.

Toutes les prestations réalisées seront faites exclusivement selon la pratique du NO-KILL.

Tout les poissons seront remis à l'eau dans de bonnes conditions.

Aucuns prélèvements de poissons ne sera effectué lors des stages.

### ASSURANCE

La prestation et la mise à disposition du matériel sont conditionnées par la présentation d'une attestation d'assurance en responsabilité civile de la part du Client ou de son représentant.

### INSCRIPTION

L'inscription peut s'effectuer soit par téléphone au 0675718780, soit par mail (francoismansbendel@yahoo.fr).

Pour finaliser l'inscription et réserver une date de sortie, il faudra me faire parvenir le montant de(s) prestation(s) choisie(s), suite à quoi je validerai définitivement la date via un mail de confirmation.

### BONS CADEAUX

Pour les bons cadeaux, à offrir à la personne de votre choix.

Il suffit de choisir la prestation voulue et de faire parvenir le montant total de la prestation.

Dès réception du montant, le bon cadeau sera envoyé par mail.

Les bons cadeaux ne sont pas remboursables.

### ANNULATION

Je peux, en cas de conditions défavorables à la réussite de l'activité, ou bien pour des raisons de conditions météorologiques dangereuses (vent, orage) reporter la sortie pour raisons de sécurité et proposer un report de l'activité via une date ultérieure.

Une annulation JUSTIFIÉE de votre part est possible. Pour cela il faut m'en informer 7 jours avant la date de sortie définie, que je puisse de mon côté prendre des dispositions.

Dans ce cas, un report de la sortie sera à définir selon mes disponibilités.

Selon mon emploi du temps et le moment de la saison, un report pourra se faire sur la saison suivante afin d'assurer des conditions optimales.

### REMBOURSEMENT

Une prestation peut-être remboursée UNIQUEMENT dans des cas spécifiques (invalidité, décès), ne permettant plus de pratiquer l'activité.

Une prestation sera remboursée à déduction des 25% de charge auquel je suis asujeti auprès de l'URSSAF.

### DIVERS

En cas de sortie pêche en dehors du département du Rhône, des frais supplémentaires sont à prévoir sur la prestation, cela afin de couvrir les frais de déplacement, entretien du matériel.

Le montant vous sera envoyé par mail.

J'atteste avoir pris connaissance et j'accepte les conditions générales de vente

Nom : ..... Prénom : .....

Fait à ..... le.....

Précédez la signature de « Lu et approuvé »

